

L'État lance un site pour pousser les agriculteurs à sortir du glyphosate

© 23/11/2018 | AFP avec Arnaud Carpon • Terre-net Média

L'État a lancé jeudi un site déclaratif où les agriculteurs qui « sortent » du glyphosate pourront partager leurs pratiques alternatives et encourager les autres, a indiqué l'Élysée.



En consacrant un site à l'usage du glyphosate et la recherche d'alternatives, le Gouvernement veut rendre transparent les efforts du monde agricole.
(©Terre-net Média)

Ce site - www.glyphosate.gouv.fr - constitue la « start-up d'État » post-glyphosate promise par Emmanuel Macron le 9 octobre 2018 pour aider les agriculteurs à se passer de ce dés herbant, a expliqué l'Élysée. Le site vise aussi à fédérer dans les départements les agriculteurs qui ont besoin d'un accompagnement, a précisé l'Élysée. « L'objectif du président de la République est d'essaimer les bonnes pratiques, d'être responsabilisateur et être dans la dynamique du changement », selon les conseillers de la présidence, pour qui « rien n'est plus convaincant que l'exemple d'un voisin ».

La page d'accueil du site explique que « l'agriculture a déjà connu de grandes transitions dans son histoire. Sortir du glyphosate en trois ans en fera partie et personne ne sera laissé sans solution. » Elle comptabilise ensuite le « nombre d'agriculteurs sortis du glyphosate » et le « nombre d'agriculteurs engagés à sortir ». Une carte de France encore vierge permet d'évaluer le nombre de parcelles déclarées sans glyphosate par département.

W

??La plateforme glyphosate est en ligne ! Partageons les alternatives, les témoignages, les bonnes pratiques pour une sortie du glyphosate qui ne laisse personne sans solution <https://t.co/aZxzu5kTgs>

— Julien Legrix (@Julien_Legrix) 22 novembre 2018

L'exécutif espère créer une « dynamique de progrès » autour de ces initiatives individuelles pour aboutir à une **sortie du glyphosate dans les trois ans**, comme s'y est engagé le président de la République. Le volontariat a été préféré à une contrainte légale, le président de la République ayant plusieurs fois indiqué que dans certaines cultures se passer du glyphosate serait très difficile. Le Gouvernement et le parti présidentiel se sont ainsi opposés à l'inscription dans la loi de la fin du glyphosate, comme le réclamaient les défenseurs de l'environnement et l'ex-ministre **Nicolas Hulot**.

Le Gouvernement va aussi demander à l'Agence nationale de sécurité sanitaire de s'opposer aux autorisations de mise sur le marché (AMM) de produits au glyphosate « pour les usages pour lesquels des alternatives sont avérées », a indiqué le 8 novembre le ministre de la Transition écologique François de Rugy. Cela devrait concerner 90 % des surfaces agricoles, pour lesquelles des solutions existent, selon l'Élysée, mais « sur 10 % des surfaces il y a des impasses sur lesquelles il faut mobiliser la recherche, comme pour les vignobles en très forte pente ou les légumes en plein champ ». « C'est une démarche de start-up d'Etat car ce site permet de mettre en place dans l'État une équipe en mode projet, temporaire, qui mobilise toutes les compétences pour sortir du glyphosate, jusqu'à ce qu'on ait réussi l'objectif ».

Quelque 8 800 tonnes de glyphosate ont été vendues en France en 2017. Se passer de cet **herbicide**, le plus utilisé en France, nécessite « une transformation profonde des modes de production agricole », a souligné François de Rugy.

À lire aussi >> [Témoignage] www.glyphosate.gouv.fr - « Au contraire de ce qui est suggéré, je ne m'engage pas à sortir du glyphosate »
Glyphosate : 10 clés pour comprendre

